

TRIAL VINTAGE

REGLEMENT PARTICULIER 2026 TRIAL VINTAGE



MOTO-CLUB :

E-MAIL :

TÉLÉPHONE :

ORGANISATEUR TECHNIQUE :

N° D'ÉPREUVE FFM :

DATE :

LIEU :

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	Licence : -----
Président du Jury ou Arbitre -----	Licence : -----
Membre du Jury -----	Licence : -----
Membre du Jury -----	Licence : -----
Commissaire technique responsable -----	Licence : -----

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

Cochez le format correspondant :



Licences admises :

MAT2
MAT
NCO
NTR
INTER*
LJA

**si l'épreuve est inscrite en capacité « ZUE » ou « Inter »*

Capacité de l'épreuve :

- Nationale
- Zone UE
- Internationale

Catégories présentes sur l'épreuve :

<u>Catégories :</u>	<u>Tracé et Flèches :</u>
★ Inter	Exigeant
★ Nationale Master	50% 50%
★ Nationale	Nationale Pré-65 Nationale
★ Critérium Master	50% 50%
★ Critérium	Critérium Pré-65 Critérium Critérium Mono
★ Loisir Vintage Master	50% 50%
★ Loisir Vintage	Loisir vintage Pré-65 Loisir vintage Loisir vintage Mono

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- la carte grise et l'assurance du véhicule si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique ;
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : *obligatoires* : casque homologué aux normes FIM, pantalon, gants, bottes, maillot manches longues ; *recommandé* : protection dorsale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Conformément à l'article 5 des Règles Techniques et de Sécurité, les épreuves de trial n'ont pas l'obligation de prévoir un dispositif médical spécifique. Toutefois, les secours doivent pouvoir se rendre sur le terrain dans un délai raisonnable.

Hôpital le plus proche

Temps de trajet (en min)

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site

Adresse

Le parcours emprunte-t-il des voies ouvertes à la circulation publique ?

OUI NON

Caractéristiques :

Longueur du parcours

Nombre de zones

Temps global imparti

Nombre d'OZT*

*Officiels Commissaires de Zone



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE:

VISA DE LA LIGUE

DATE:

VISA DE LA FFM

DATE:
N°:

TRIAL VINTAGE

HORAIRES PRÉVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB:
DATE:
LIEU:



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE